

## Tableau de correspondance des prestations Adhap Services avec les activités relevant des articles D.7231 du code du travail et D312-6-2 du CASF

Toutes nos activités sont réalisées en mode prestataire

Prestations Adhap Services	Activités relevant des articles D.7231 du code du travail et D312-6-2 du CASF
<b>LES ACTIVITÉS SOUMISES À AUTORISATION DÉPARTEMENTALE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Aide à l'hygiène (aide à la toilette...)</li> <li>▶ Aide à la mobilisation (aide au lever, coucher...)</li> <li>▶ Aide aux changes</li> <li>▶ Aide aux repas (aide à la prise de repas...)</li> <li>▶ Compagnie</li> <li>▶ Garde active</li> <li>▶ Garde de nuit</li> </ul>	L'assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale mentionnées aux 6° et 7° du I de l'article L. 312-1 aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à leur domicile, ou l'aide personnelle à domicile aux familles fragilisées relevant des 1° et 16° du I du même article, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues à l'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales.
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accompagnement et promenade</li> <li>▶ Accompagnement véhiculé, transport</li> </ul>	L'accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante).
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accompagnement véhiculé</li> </ul>	La prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives.
<b>LES ACTIVITÉS RELEVANT UNIQUEMENT DU CHAMP DE LA DÉCLARATION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accompagnement, transport</li> </ul>	Accompagnement des personnes non mentionnées ci-dessus dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Préparation des repas</li> </ul>	Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux courses
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Portage de repas</li> </ul>	Livraison de repas à domicile
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Travaux ménagers</li> </ul>	Entretien de la maison et travaux ménagers
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Courses</li> </ul>	Livraison de courses à domicile
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Assistance administrative à domicile</li> </ul>	Assistance administrative à domicile

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.